



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 03 octobre à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Villefranche de Lauragais (H-G) dûment convoqué, s'est réuni en la salle de ses séances, sous la présidence de Madame PIQUEMAL-DOUMENG, Maire, après convocation légale en date du 26 septembre 2017.

Présents : Barjou, Biou, Blanc, Corbière, Darnaud, Doumerc, Grafeuille-Roudet, Gélis, Izard, Louman, Marquié, Mercier, Milhès, Momi-Milhau, Muléro, Pic-Nardese, Visentin.

Absents excusés procuration : Mr Alibert procuration à Mme Pic-Nardese, Mme Berlingerie procuration à Mme Grafeuille-Roudet, Mr Gaxieu procuration à Mr Barjou.

Absents excusés : Azéma, Carol, Cesses-Treille, Garrido.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Gélis a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

- ✓ Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017.

Délibération n°CM-2017-03-10-01 : Versement d'une aide aux victimes de l'ouragan IRMA **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

Madame le Maire expose à l'assemblée :

A la suite du passage de l'ouragan IRMA au mois de septembre 2017 qui a frappé douloureusement les îles de Saint-Martin et Saint Barthélémy, l'Association des Maires de France appelle à la solidarité nationale avec les victimes.

Pour ce faire deux comptes spécifiques ont été ouverts :

- Association des Maires – Aide aux sinistrés – Martinique
- Association des Maires – Solidarité St-M St-B IRMA 2017 - Guadeloupe

Madame le Maire propose de verser la somme de 1 500.00 € soit 750.00 € pour chaque compte ouvert.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée :

- **DECIDE** de verser la somme de 1 500.00 € pour les victimes de l'ouragan IRMA.

Délibération n°CM-2017-03-10-02 : Cession du bien communal dénommé « La Briqueterie »

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Le maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle section ZD numéro 20 pour une superficie de 16 341 m² situé à Mourvilles Hautes.

Sur le terrain sis-cadastré est situé une maison ancienne qui servait de centre d'accueil pour les enfants pendant les vacances scolaires. Ce bien communal est dénommé « La Briqueterie ».

Madame Le Maire rappelle aussi la délibération en date du 15 novembre 2016 qui a permis de déclasser du domaine public le bien immobilier dit « La Briquetterie » afin de le céder. Elle indique également que le service des domaines a évalué le bien à hauteur de 200 000 € HT.

Madame Le maire informe l'assemblée que la vente a été mandatée à une agence immobilière afin de procéder à une vente amiable. Suite à plusieurs visites, deux offres ont été réceptionnées en mairie.

La première offre est à hauteur de 260 000.00 prix net vendeur, la deuxième offre est à hauteur de 236 000 prix net vendeur.

Madame Le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal de céder la parcelle à l'offre la mieux disante, proposition de Monsieur MEOLA Antony, soit à l'offre prix net vendeur : 260 000.00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée :

- **DECIDE** de céder le bien communal dénommé « La Briqueterie » à Monsieur MEOLA Antony au prix net vendeur de 260 000.00 € ;
- **ET NOMME** Maître Sales de Gauzy Notaire pour ce dossier ;
- **ET AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relative à l'acte de vente.

Délibération n°CM-2017-03-10-03 : Cession du scooter Peugeot Vivacity

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire propose de vendre le scooter Peugeot Vivacity pour 300.00 € à Monsieur Remond.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée :

- **ACCEPTE** de vendre le scooter Peugeot Vivacity pour 300.00 € à Monsieur Remond.

Délibération n°CM-2017-03-10-04 : Autorisation à donner à Madame le Maire pour la signature de la convention de mise à disposition d'un terrain privé communal à l'association culturelle Los Amics de la Lenga d'Oc Dins Lo Lauragues

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention de mise à disposition avec l'association culturelle Los Amics de le Lenga d'Oc Dins Lo Lauragues du terrain cadastré Section D 1183 pour une contenance approximative de 790 m² et une partie de la parcelle 1184 pour une superficie approximative de 272 m². Cette mise à disposition est consentie pour une redevance mensuelle de 10 € à compter du 01 octobre 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association culturelle Los Amics de le Lenga d'Oc Dins Lo Lauragues du terrain cadastré Section D 1183 pour une contenance approximative de 790 m² et une partie de la parcelle 1184 pour une superficie approximative de 272 m² ;
- **ET ACCEPTE** que cette mise à disposition soit consentie pour une redevance mensuelle de 10 € à compter du 01 octobre 2017.

Délibération n°CM-2017-03-10-05 : Tarifs fourrière voitures particulières – Police municipale

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire propose de modifier le tarif relatif aux frais d'enlèvement fourrière de voitures particulières et de frais de garde journalière de voitures particulières.

Ces modifications font suite à l'arrêté du 10 août 2017 paru au journal officiel n°0207 du 05 septembre 2017.

Les nouveaux tarifs applicables sont :

- Frais enlèvement fourrière de voitures particulières : 117.50 € ;
- Frais de garde journalière de voitures particulières : 6.23 €.

Quant au frais d'expertise il ne change pas il reste à 61.00 €.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ces frais sont demandés aux propriétaires contrevenants.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée :

- **ACCEPTE** l'application des tarifs comme présenté ci-dessus.

Délibération n°CM-2017-03-10-06 : Tarifs publics - Festivités

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer deux nouveaux tarifs pour la régie festivités.

En effet, au vue des manifestations culturelles à venir, il convient de rajouter les tarifs 12 € et 30 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée :

- **ACCEPTE** la création des tarifs publics – Festivités : 12 € et 30 €.

Délibération n°CM-2017-03-10-07 : lancement du renouvellement de la délégation de service public pour le marché hebdomadaire de plein vent

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de renouveler la délégation de service public pour l'exploitation du marché hebdomadaire de plein vent.

En effet le contrat d'affermage actuel s'achève le 31 décembre 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée :

- **ACCEPTE** le renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du marché hebdomadaire de plein vent à compter du 01 janvier 2018.

Délibération n°CM-2017-03-10-08 : Création de poste

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet (30h) au 01/12/2017.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée :

- **ACCEPTE** la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet (30 h) au 01/12/2017 ;
- **ET DIT** que les crédits sont prévus au chapitre 012 budget communal 2017.

Délibération n°CM-2017-03-10-09 : Délibération de principe pour le recrutement de personnel contractuel pour un accroissement temporaire d'activité

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire propose de faire appel à du personnel contractuel pour un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 de la loi de 1984. Ces agents seront recrutés sur le 1^{er} échelon du 1^{er} grade de l'échelle 3 de rémunération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée :

- **ACCEPTE** de faire appel à du personnel contractuel pour un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 de la loi de 1984 ;
- **ET DIT** que les crédits sont prévus au chapitre 012 budget communal 2017.

Délibération n°CM-2017-03-10-10 : Vote délégué entente intercommunale du RAM suite à la démission d'un délégué

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire fait part à l'assemblée du souhait de Madame Claire Azéma de démissionner de l'entente intercommunale du RAM.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de son courrier et propose Madame Marion Gélis pour la remplacer au sein de l'entente intercommunale du RAM.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée :

- **DESIGNE** par un vote à main levée Madame Marion Gélis pour siéger au sein de l'entente intercommunale du RAM en remplacement de Madame Claire AZEMA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45

FAIT À VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, LE 09 OCTOBRE 2017
Marie-Claude PIQUEMAL-DOUMENG
Maire de Villefranche de Lauragais

